



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

1536^e SÉANCE : 11 MAI 1970

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1536)	1
Expression de remerciements aux Présidents sortants	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Question de Bahreïn :	
a) Lettre, en date du 4 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9779);	
b) Lettre, en date du 5 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9783);	
c) Note du Secrétaire général (S/9772 et Corr.1)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/ . . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE CINQ CENT TRENTE-SIXIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le lundi 11 mai 1970, à 17 heures.

Président : M. Jacques KOSCIUSKO-MORIZET
(France).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Burundi, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Népal, Nicaragua, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1536)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Question de Bahreïn :
 - a) Lettre, en date du 4 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9779);
 - b) Lettre, en date du 5 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9783);
 - c) Note du Secrétaire général (S/9772).

Expression de remerciements aux Présidents sortants

1. Le **PRESIDENT** : Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais adresser les remerciements du Conseil à mes deux prédécesseurs, l'ambassadeur Vallejo Arbelaez qui, conformément à ses souhaits, a eu un mois de mars actif mais pacifique et dont la présidence a fait honneur à son pays, la Colombie, témoignant une fois de plus de son dévouement à la cause de la justice et de la paix, et M. l'ambassadeur de Finlande, qui n'a pas réuni officiellement notre Conseil au cours du mois d'avril, mais l'absence de réunions officielles ne signifie pas l'absence de travail — je serais tenté de dire : au contraire. M. Jakobson a multiplié les contacts et les consultations avec beaucoup d'intelligence et de tact, son entremise a été particulièrement efficace; il est juste que nous lui en sachions gré.

2. En ma qualité de président, je voudrais prier la délégation française de transmettre à M. Armand Bérard qui, au cours de ses deux missions, a siégé tant de fois à ce Conseil et lui a apporté le concours de sa remarquable personnalité et de sa précieuse

expérience, le témoignage de notre grande estime et de notre fidèle souvenir.

3. Le Conseil voudra bien me dispenser de présenter son successeur. Confidentiellement, je crois pouvoir vous assurer de son attachement aux Nations Unies, de sa conviction du rôle qu'elles ont à jouer dans l'établissement de la paix et de la sécurité et dans l'instauration de la justice entre les peuples par l'aide aux pays moins développés, de sa volonté, enfin, de travailler avec chacun de vous à faire entrer un peu plus dans les faits cet idéal qui est notre patrimoine commun.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Question de Bahreïn :

- a) Lettre, en date du 4 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9779);
- b) Lettre, en date du 5 mai 1970, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/9783);
- c) Note du Secrétaire général (S/9772 et Corr.1)

4. Le **PRESIDENT** : Par lettre du 7 mai 1970 [S/9784], le représentant de l'Iran a demandé à être invité à participer aux débats du Conseil sur la question dont celui-ci est saisi. Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que le Conseil consent à inviter le représentant de l'Iran à participer, sans droit de vote, aux débats du Conseil, conformément au règlement intérieur et à la pratique du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. M. Vakil (Iran) prend place à la table du Conseil.

5. Le **PRESIDENT** : Par lettre du 8 mai 1970 [S/9788], le représentant du Yémen du Sud a demandé à être invité à participer aux débats du Conseil sur la question dont celui-ci est saisi. Si aucune objection n'est formulée, je considérerai que le Conseil consent à inviter le représentant du Yémen du Sud à participer, sans droit de vote, aux débats du Conseil, conformément au règlement intérieur et à la pratique du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. I. S. Abdulla (Yémen du Sud) prend place à la table du Conseil.

6. Le **PRESIDENT** : Le Conseil s'est réuni aujourd'hui à la demande des représentants de l'Iran et du Royaume-Uni pour examiner la question de Bahreïn sur la base du rapport du représentant personnel du Secrétaire général [voir S/9772 et Corr.1].

7. A la suite des consultations qui sont intervenues au cours de la dernière semaine, un projet de résolution relatif à la question dont nous sommes saisis a été élaboré [S/9792]. Compte tenu du fait que les membres du Conseil ont eu connaissance de ce texte depuis plusieurs jours, je me propose de le mettre aux voix, avec leur accord, au cours de la présente séance.

Il est procédé au vote à main levée.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité¹.

8. Le **PRESIDENT** : Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le représentant de l'Iran.

9. **M. VAKIL (Iran)** [interprétation de l'anglais] : Bien que je sois ici sur invitation, le Conseil me permettra, j'en suis certain, de dire, pour commencer, quelques mots pour vous féliciter, Monsieur le Président, au moment où vous assumez les hautes fonctions de Président du Conseil de sécurité. Mon admiration et mon respect pour votre grande compétence et vos hautes qualités découlent d'une amitié qui est née voici bien des années au service de l'Organisation des Nations Unies. Cette amitié trouve son égale dans les bonnes relations qui existent entre nos deux pays et qui remontent à 1295, année où un ambassadeur iranien fut pour la première fois reçu à la Cour de Philippe le Bel. Incidemment, la lettre que l'ambassadeur apportait de la part du Shah est conservée, à ce jour, dans vos archives nationales. Permettez-moi, enfin, de vous dire ma conviction que votre présidence de ce Conseil sera empreinte de tant d'impartialité et de sagesse qu'elle sera pour nous tous une source d'inspiration dans le travail vital des Nations Unies.

10. Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil de sécurité de me donner cette occasion de dire quelques mots au nom de mon gouvernement à propos de la décision que vient de prendre le Conseil d'entériner le rapport du représentant personnel du Secrétaire général. Cette décision prise, le différend qui, depuis longtemps, séparait l'Iran et le Royaume-Uni au sujet de Bahreïn prend fin, les deux parties ayant convenu de s'incliner devant les vœux des habitants de Bahreïn, dont s'est assuré le Secrétaire général, si ses conclusions étaient entérinées par le Conseil de sécurité. Le fait qu'une détente s'amorce et que l'on obtient ainsi le règlement pacifique d'un différend international constitue un événement que tous ceux qui respectent les principes de la Charte ne peuvent qu'accueillir favorablement.

11. Le compte rendu relatif à la solution qui vient d'être donnée au différend qui opposait le Royaume-Uni et l'Iran serait incomplet si l'on n'y évoquait la raison pour laquelle nous avons porté la question devant les Nations Unies, puisque l'affaire est *sui generis*.

12. Bahreïn a été détaché de l'Iran voici 150 ans par suite de la politique colonialiste du Gouvernement britannique d'alors, politique dont l'objet était d'établir des bases militaires dans la région du golfe Persique. Au moment où l'ère du colonialisme prend fin et où le Gouvernement du Royaume-Uni a décidé de retirer ses forces des régions situées à l'est de Suez, il était particulièrement important que la question de Bahreïn soit résolue d'une façon susceptible de contribuer à la création d'un climat de paix, d'amitié et de stabilité dans le golfe Persique. Mon gouvernement souhaitait que la solution de la question soit acceptable pour les habitants de Bahreïn et n'aille pas à l'encontre de leurs vœux. Nous aurions certes souhaité voir Bahreïn réuni à notre pays, mais nous n'envisagions cette réunion que si elle était volontaire et non pas le résultat d'un recours à la force qui aurait pu susciter des ressentiments et se heurter à une résistance.

13. C'est compte tenu de ce que je viens de dire que mon gouvernement a décidé de revoir la question de Bahreïn sous tous ses aspects et de rechercher une solution dans un esprit de réalisme et de bonne volonté. En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, animé par le respect des principes de la Charte et la confiance en ces principes — au premier rang desquels figure le principe de non-recours à la force dans les relations internationales, inscrit au paragraphe 4 de l'Article 2 —, le Gouvernement de l'Iran avait l'obligation de rechercher les moyens pacifiques de résoudre le problème de Bahreïn.

14. En conséquence, après avoir obtenu l'assentiment du Gouvernement britannique, nous avons prié le Secrétaire général d'employer ses bons offices afin de s'enquérir des véritables vœux des habitants de Bahreïn quant à leur futur statut. Le Secrétaire général, à la sagesse, à l'impartialité et au talent de qui nous rendons hommage, a bien voulu faire droit à cette requête et a nommé M. Winspeare Guicciardi comme son représentant personnel aux fins de se rendre à Bahreïn pour connaître les vœux de ses habitants. Les conclusions auxquelles est parvenu M. Winspeare Guicciardi figurent dans le rapport que le Secrétaire général a soumis au Conseil [S/9772 et Corr. 1].

15. Si les habitants de Bahreïn avaient souhaité se réunir à nous, mon gouvernement était disposé à accepter les fardeaux et les sacrifices qu'il eût sans doute fallu consentir pour que cette réunion soit heureuse. Ces habitants ont exprimé le vœu d'un avenir distinct. Le Conseil de sécurité a fait sien le rapport du représentant personnel du Secrétaire général. Nous nous inclinons. Mon gouvernement m'a donné pour instructions de dire que nous souhaitons bonne chance au peuple de Bahreïn et comptons sur un avenir de coopération et de rapports étroits avec lui, dans une région où nous

¹ Voir résolution 278 (1970).

sommes destinés à vivre côte à côte. Compte tenu des liens étroits de parenté ethnique, de culture et de religion qui nous attachent au peuple de Bahreïn, nous sommes certains — et c'est avec cette assurance que nous avons agi — que les droits fondamentaux des personnes d'origine iranienne dans les îles seront respectés et garantis tout autant que ceux des autres habitants. Il serait navrant que la confiance dont fait preuve mon gouvernement fût trahie à cet égard.

16. Enfin, j'ai le grand plaisir de dire que, grâce à la décision du Conseil, un obstacle important disparaît sur la voie d'une coopération féconde dans le golfe Persique.

17. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer notre reconnaissance aux représentants de la Colombie et de la Finlande — nos présidents des mois précédents — et de vous demander de bien vouloir adresser à notre ami, l'ambassadeur Bérard, l'expression de notre plus haute estime. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour dire combien je suis heureux de pouvoir saluer le nouvel ambassadeur de France à son retour aux Nations Unies. Ceux d'entre nous qui le connaissent bien savent combien il est juste qu'à son arrivée il accède d'emblée à la présidence du Conseil. Car c'est un homme qui assume et exerce l'autorité de la manière la plus naturelle. Il est destiné, j'en suis sûr, à être, parmi nous, une personnalité des plus marquantes. La portée de son intelligence n'a d'égal que le mordant de son éloquence. Je ne doute pas qu'il sera impatient devant les tergiversations, méprisant des équivoques, infatigable dans la recherche d'un accord et toujours désireux de traduire des paroles claires en actions vigoureuses.

18. Je considère comme l'un des jours les plus heureux de mon expérience aux Nations Unies celui où je peux reprendre avec vous, Monsieur le Président, au sein de ce Conseil et en dehors de lui, les contacts et les relations amicales que j'ai connus il y a des années avec un homme que j'admire si profondément.

19. A propos des relations qui existent entre votre pays et le mien, je pourrais peut-être ajouter que depuis que nous avons travaillé ensemble pour la première fois, il y a près de 10 ans, de légères divergences se sont élevées parfois entre la France et le Royaume-Uni — divergences d'optique, d'accent, certaines divergences de présentation peut-être. Je ne les ai jamais considérées comme fondamentales ou définitives. Et maintenant, je suis heureux de le dire, nous nous réjouissons, des deux côtés de la Manche, de constater que ces divergences vont en diminuant et disparaissent même. Je prédis que les années 70 verront nos deux pays avancer dans une compréhension et une coopération plus étroite que jamais.

20. Je suis également heureux qu'à cette première séance tenue sous votre présidence nous répondions à votre inspiration par un accord unanime et une heureuse harmonie. Heureux présage, en vérité !

21. Il est inutile de parler longuement de notre vote d'aujourd'hui. La tâche est accomplie, l'objectif est atteint, la réussite est complète. Nous ne saurions y ajouter ni l'améliorer en nous livrant maintenant à de longues dissertations. En fait, ce que nous pourrions dire risquerait d'enlever quelque chose à ce que nous avons fait.

22. Néanmoins, nous ne devons pas sous-estimer la valeur ou l'importance de cette réalisation. Notre objectif, ici aux Nations Unies, doit toujours être de rechercher l'accord. Tel est notre but, et telle est notre raison d'être. Nous savons tous fort bien que lorsque nous sommes d'accord il n'y a pas de limite à ce que nous pouvons réaliser. Nous savons fort bien également que lorsque nous sommes en désaccord, pour notre plus grande humiliation, nous ne réalisons rien.

23. Ainsi, dans la question sur laquelle nous avons été d'accord aujourd'hui, nous trouvons, je crois, un exemple classique de la manière dont il convient d'assurer le règlement pacifique des différends. Nous savons tous fort bien qu'on n'aboutit pas à de tels résultats sans efforts prolongés, patients, minutieux et infatigables. Je reconnais volontiers la dette que nous avons envers tous ceux qui, à cette occasion, ont déployé des efforts aussi prolongés et tenaces.

24. Nous étions ici en présence d'un ensemble de circonstances que connaissent ceux d'entre nous qui ont, par le passé, travaillé au Conseil. Nous étions en présence d'un différend profondément enraciné. Il y avait des opinions très fermement défendues. Par moments, les perspectives d'un accord semblaient lointaines. La voie était pavée d'obstacles et de difficultés. Nous savions que si l'on parvenait à un règlement complet et concerté, des perspectives fécondes de progrès, de développement et d'amitié s'ouvriraient, qui auraient des répercussions très étendues. Nous savions de même qu'un manque d'accord engendrerait la suspicion et la méfiance, peut-être des troubles, au détriment de la population directement intéressée et au désespoir de tous ceux qui souhaitent ardemment un règlement pacifique. L'enjeu était donc considérable.

25. Il existait heureusement un certain nombre de facteurs favorables et convergents. Je n'ai pas besoin de les rappeler longuement, mais tous ont contribué à la réussite.

26. Je pourrais d'abord, avec la modestie pour laquelle mes compatriotes sont connus, indiquer le facteur de la modération britannique. C'est une qualité qui a grandement contribué à beaucoup de règlements internationaux. Et j'espère donner un autre exemple de cette modération en m'abstenant, si je le peux, de répondre à toute déclaration provocante qui pourrait être faite ici. Aujourd'hui, nous ne répondons pas dans un esprit de discorde; aujourd'hui, nous nous réjouissons ensemble dans l'unité. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance et mon admiration à l'ambassadeur d'Iran qui nous a parlé aujourd'hui en termes pleins de retenue et avec "réalisme et amitié", pour reprendre ses propres termes.

27. Ayant dit cela, je tiens à reconnaître immédiatement l'importance de la déclaration faite par Sa Majesté impériale, le Shah d'Iran le 4 janvier 1969, à New Delhi lorsqu'il a dit — je ne cite pas textuellement — que l'Iran accepterait l'expression de la volonté du peuple de Bahreïn. C'était là un acte de grand homme d'Etat pour lequel nous devrions tous être respectueusement reconnaissants. Cet acte a ouvert la porte au règlement que nous célébrons aujourd'hui. Je ne veux pas non plus manquer de rendre hommage aux conseillers très sûrs de Sa Majesté impériale, dont le moindre n'est pas l'ambassadeur Mehdi Vakil lui-même, qui n'ont cessé de faire preuve de la compréhension très vive et de l'habileté diplomatique dans lesquelles ils sont maîtres.

28. Je tiens également à exprimer notre admiration au Secrétaire général et à ses plus proches collaborateurs pour s'être montrés prêts à faire droit à la demande de ceux qui étaient le plus directement intéressés. Nous avons parfois tendance à considérer qu'il est normal que le Secrétaire général fasse preuve de compréhension, d'impartialité et de ténacité. Ses qualités constituent l'un des principaux avantages du monde international dans lequel nous vivons. Nous rendons hommage à ses efforts infatigables au service de la paix. Il est bon pour le monde, tandis que d'autres attisent les différends et enveniment les conflits, que le Secrétaire général et son petit groupe de collaborateurs ne cessent de rechercher un terrain d'entente, appliquant le critère de l'avantage international.

29. Nous rendons également un hommage respectueux au représentant personnel du Secrétaire général que nous sommes heureux de voir parmi nous aujourd'hui et qui nous a donné un rapport aussi clair et aussi complet, un modèle — si je puis m'exprimer ainsi — de ce que devrait être un semblable rapport : concis, convaincant et contenant un admirable et très clair exposé de l'ensemble du problème. Personne ne saurait douter de la minutie de ses enquêtes ni de l'équité de ses conclusions.

30. Alors que tous ont contribué à cette réussite et peuvent en prendre leur part de satisfaction, il convient peut-être avant tout de féliciter la population de Bahreïn. En une question qui l'intéressait si profondément et qui pouvait, dans ses relations avec les pays voisins, mettre fin à la suspicion, faire disparaître les heurts et instaurer plutôt une ère de coopération fructueuse et amicale, en une question qui mettait en cause tout l'avenir de cette population, celle-ci n'a cessé de faire preuve d'une dignité, d'une courtoisie, d'une constance et d'une confiance qui sont dignes des plus grands éloges.

31. Ainsi, ces facteurs favorables sont venus converger et se rejoindre : la modération britannique, la magnanimité iranienne, l'impartialité des Nations Unies, le jugement équitable de l'Italie, la dignité et le respect de soi des Arabes. Ce fut là une combinaison irrésistible.

32. Je suis sûr que nous tous qui sommes au Conseil — et, en fait, tous les Membres des Nations Unies — nous unirons aujourd'hui pour exprimer nos meilleurs vœux à la population de Bahreïn qui a montré si clairement sa foi en l'indépendance et en la liberté, liberté non seulement de diriger ses propres affaires, mais liberté aussi de maintenir et de relever ses amitiés internationales.

33. Le PRESIDENT : Je viens de recevoir une lettre du représentant du Pakistan [S/9793] dans laquelle il demande à être invité à participer aux débats du Conseil sur la question dont celui-ci est saisi. Si je n'entends aucune objection, je considérerai que le Conseil consent à inviter le représentant du Pakistan à participer, sans droit de vote, à ce débat conformément au règlement intérieur et à notre pratique générale.

Sur l'invitation du Président, M. H. Shahi (Pakistan) prend place à la table du Conseil.

34. M. TOMEH (Syrie) : Monsieur le Président, c'est un très grand honneur pour ma délégation que de vous souhaiter la bienvenue comme représentant permanent, ambassadeur de France, auprès des Nations Unies. Au service de votre grand pays, vous mettez des talents de diplomate de premier ordre, enrichis encore par une expérience vaste et diversifiée, dont l'un des aspects porte sur les Nations Unies elles-mêmes, et raffinée par une culture superbe. Ces deux aspects, en particulier, feront de votre présidence de notre Conseil, pour laquelle nous vous présentons d'avance nos hommages les plus sincères et les plus respectueux, une présidence fructueuse et que nous souhaitons de bon augure ainsi qu'en témoigne déjà l'heureuse issue de la première question dont traite le Conseil sous votre présidence. Devrais-je aussi mentionner ici que vous avez obtenu une agrégation de lettres avec honneur ? Ainsi, ce que vous nous apportez, au milieu d'une conjoncture internationale profondément affectée par l'arrogance de la puissance et par les victimes qu'elle fait, c'est votre sens profond d'humanisme et de raffinement, avec les fruits d'une longue carrière si heureusement marquée par cette double empreinte du politique et du culturel.

35. Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans vous prier, Monsieur le Président, de transmettre à votre prédécesseur, S.E. l'ambassadeur Bérard, l'expression de notre plus haute appréciation pour la contribution féconde qu'il a apportée, en particulier lors de son mandat au Conseil de sécurité, et de lui souhaiter bonheur et prospérité.

36. Parlant de l'amitié franco-arabe, je pourrais peut-être revenir en arrière dans l'histoire et mentionner qu'au IX^{ème} siècle la première ambassade a été envoyée à Charlemagne par le grand Calife de Bagdad, Haroun al-Rachid.

37. A ce propos, je voudrais aussi rendre hommage à l'ambassadeur de Colombie qui a présidé le Conseil, en mars, avec compétence, sagesse et tact.

38. Il est également de mon devoir d'exprimer nos hommages à Son Excellence l'ambassadeur Jakobson, de la Finlande, président du Conseil pendant le mois d'avril. Le Conseil ne s'est pas réuni au cours de ce mois, mais cela n'a pas empêché l'ambassadeur Jakobson de consacrer au travail diplomatique du Conseil son temps et ses efforts. Vigilant, assidu, toujours à l'œuvre, il a lancé des idées et amorcé des débats qui auront une grande influence sur le travail futur du Conseil. A lui et à sa délégation, nous exprimons nos meilleurs vœux.

39. Nos remerciements vont également au Secrétaire général U Thant, dont les bons offices, ainsi que la mission de son représentant personnel, ont facilité la conclusion de la question inscrite à l'ordre du jour.

40. Je voudrais aussi noter avec appréciation la déclaration de l'ambassadeur d'Iran d'après laquelle son gouvernement fait preuve d'une attitude de coopération avec le Conseil de sécurité et de respect de sa résolution.

41. Le Conseil vient d'approuver à l'unanimité le rapport du représentant personnel du Secrétaire général à Bahreïn, rapport qui frappe par sa remarquable concision et l'esprit de droit, de justice et d'équité dont il est étoffé. Il affirme le caractère arabe de Bahreïn dans son paragraphe 42, qui dit : "En second lieu, les Bahreïnites que j'ai rencontrés ont été pratiquement unanimes pour vouloir un Etat souverain pleinement indépendant. La grande majorité a ajouté que ce devrait être un Etat arabe". En traduisant en une conclusion simple, droite et vraie les véritables aspirations du peuple de Bahreïn dans son paragraphe final, le représentant personnel n'a procédé, à vrai dire, qu'à une mise au point de l'évidence même, entreprise à toutes fins utiles.

42. En fait, aucune raison ne vient militer en faveur de conclusions contraires : voici un pays cohérent et homogène, comme les conclusions du représentant personnel s'en font l'écho. Ses 200 000 habitants sont unanimes dans leurs aspirations à se voir citoyens égaux d'un Etat pleinement libre et souverain, où ils s'épanouissent, tendent la main de l'amitié et de la coopération à leurs frères et voisins et se mettent à jouer un rôle constructif dans l'édification de cette importante région. Pour le faire, ils sont doués de ressources naturelles, dont une partie est déjà exploitée, mais dont le potentiel est plus vaste, potentiel dont la réalisation pose un défi que les Bahreïnites sauront bien relever. Ce rôle édicteur, il faut qu'ils le jouent pleinement pour assurer leur bonheur et le bonheur de leurs frères, sur les bases de l'égalité, de la justice sociale et à l'abri de tout appétit illégitime et de toute convoitise d'exploitation de l'homme par l'homme.

43. Il en ressort que plus tôt les recommandations du représentant personnel — maintenant approuvées par le Conseil et ainsi devenues décisions obligatoires — seront mises en application, le mieux ce sera.

44. En effet, la restitution de sa pleine souveraineté à Bahreïn devrait coïncider avec cet éveil national qui caractérise toutes les parties de la région, avec cette révolution des esprits qui voudrait renforcer la renaissance, accélérer le progrès et entériner le processus de la justice sociale et de l'équité.

45. Le temps presse pour que les Bahreïnites occupent, aussi vite que possible, leur place d'avant-garde dans ce mouvement de renouveau et de renaissance. Mais la leçon de Bahreïn va plus loin encore. Ne met-elle pas en relief la situation déplorable qui existe dans un pays voisin, Mascate et Oman, où, à cause de l'attitude négative du Royaume-Uni, ne règnent que l'archaïsme, la stagnation et l'injustice ? Le temps n'est-il pas venu pour que les Omanais s'émancipent de leurs chaînes et deviennent maîtres chez eux ? Est-ce trop que d'espérer que le Royaume-Uni fléchira son attitude rigide, s'engagera sincèrement dans l'application de maintes résolutions de l'Assemblée générale sur la question et restituera à ce peuple infortuné ses droits à l'indépendance, à la souveraineté et au progrès ?

46. Sur le plan régional global — et j'entends par là toute la région du Moyen-Orient — ainsi que sur le plan international, on ne peut manquer de constater que l'issue heureuse de la pleine souveraineté de Bahreïn constitue en quelque sorte la contre-épreuve d'une situation alarmante qui menace gravement la paix internationale tout entière. C'est que, dans la région du Moyen-Orient aussi bien que dans le Sud-Est asiatique et en Afrique australe, c'est le néo-colonialisme qui sévit, qui expulse les peuples de leur patrie pour les massacrer ou en faire des réfugiés, qui assujettit à l'invasion, à l'occupation, à l'annexion et au colonialisme de peuplement les territoires des pays souverains, Membres des Nations Unies, qui commet des atrocités contre la population civile, qui bombarde les usines et les écoles, fait le ratissage des villes et des villages, porte une atteinte mortelle aux règles du droit international et aux Conventions de Genève sur la conduite des Etats en temps de guerre. Au milieu de ces ténèbres, peut-être la résolution prise aujourd'hui par le Conseil constituera-t-elle une lueur d'espoir que le droit et la justice finiront par triompher.

47. De tout ce que l'on peut dire à ce propos, rien n'égale par leur concision les paroles prononcées par l'ambassadeur du Brésil, M. Araujo Castro, devant la Première Commission de l'Assemblée générale, lors du débat sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, question qui, comme nous le savons tous, a été inscrite à l'ordre du jour sur l'initiative de la délégation soviétique. J'ai l'honneur de citer ces paroles extraites du texte original.

"Aucune nation n'est en sécurité aujourd'hui. La puissance n'a apporté la sécurité complète à aucune nation, quelque puissante ou superpuissante qu'elle soit. Si la force et la puissance n'ont pu nous permettre d'atteindre l'objectif souhaité qu'est la sécurité, il n'y a pas de raison pour que nous n'explorions pas d'autres voies, les voies de la justice et de l'égalité. Le réalisme a échoué et a rendu

imminente la possibilité de destruction. Il n'y a pas de raison pour que nous n'essayions pas, à titre de rechange, de recourir à l'idéalisme, même s'il semble être une utopie²."

48. Espérons que l'avènement de Bahreïn sera le point de départ du passage de la primauté de la force à la primauté du droit et de la justice. Au peuple frère de Bahreïn, nous adressons nos félicitations les plus cordiales et nos vœux les plus sincères et nous sommes certains qu'il sera à même de contribuer à cette cause de justice, de renaissance et de progrès.

49. Avec votre permission, Monsieur le Président, je me réserve le droit d'intervenir à nouveau si cela me paraissait nécessaire.

50. M. YOST (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous présenter en mon nom et en celui de mon gouvernement des vœux de bienvenue très chaleureux en votre qualité de représentant permanent de la France, le premier pays qui, il y a quelques années, a reconnu la nouvelle République des Etats-Unis. Vous n'êtes pas un inconnu, Monsieur le Président, ni aux Etats-Unis, ni aux Nations Unies. Pendant cinq ans, vous avez représenté votre pays au Conseil de tutelle de l'ONU, et c'est alors que j'ai eu l'avantage de faire votre connaissance sur le plan professionnel aussi bien que personnel. Depuis votre départ des Nations Unies, vous avez servi votre patrie et acquis des expériences intéressantes dans des fonctions éminemment importantes.

51. C'est un très vif plaisir que de vous souhaiter une fois de plus la bienvenue parmi nous. Il nous plaît particulièrement de vous voir assumer les fonctions de Président du Conseil de sécurité. Votre grande intelligence, votre longue expérience, votre sagesse ont contribué à rendre heureuses les conditions de notre rencontre d'aujourd'hui et, j'en suis certain, contribueront à établir d'autres occasions heureuses de même nature à l'avenir.

52. Je voudrais également rendre hommage au représentant de la Finlande, l'ambassadeur Jakobson, qui a assuré la Présidence du Conseil de sécurité au cours du mois d'avril. Il n'y a pas eu, certes, de réunion pendant cette période, mais M. Jakobson a mené des consultations à l'égard de plusieurs questions fort délicates avec la compétence, l'impartialité et le tact remarquable que nous lui connaissons depuis longtemps.

53. Le Gouvernement des Etats-Unis se félicite de la décision unanime et fort constructive que vient de prendre le Conseil sur la question de Bahreïn. Notre décision marque l'aboutissement heureux des efforts diplomatiques destinés à résoudre un différend qui a compliqué la vie du golfe Persique depuis plus d'un siècle. Nous avons, à cet égard, une dette de reconnais-

sance envers les parties intéressées qui ont fait preuve de bonne volonté et d'ampleur de vues pour agir avec responsabilité en vue de réduire le danger de conflit futur dans cette importante partie du monde et de rehausser les perspectives d'une coopération féconde parmi les peuples du golfe dans l'établissement de leur destin. La volonté des parties à consentir les accommodements nécessaires et à rechercher une solution par voie de négociation, d'enquête et d'autres moyens pacifiques devrait constituer pour les nations un exemple de l'application réussie des principes de la Charte aux affaires internationales.

54. Nous nous félicitons également du rôle joué dans cette question par notre éminent Secrétaire général. Nous rendons hommage à sa volonté de coopérer pleinement avec les parties intéressées, et nous nous félicitons du choix qu'il a fait d'un diplomate aussi expérimenté et compétent que son représentant personnel. En agissant ainsi, il a respecté les meilleures traditions de son poste, et favorisé l'accomplissement du rôle des Nations Unies dans le règlement des différends internationaux et le développement de relations amicales entre nations. Nous sommes heureux de constater que ses efforts ont abouti à une solution qui a recueilli notre appui unanime.

55. Nous sommes heureux aussi de noter dans le rapport de M. Winspeare que tous ceux qu'il a consultés à Bahreïn souhaitent le calme, la stabilité et l'amitié dans la région, et qu'ils ont été pratiquement unanimes à souhaiter être reconnus dans une identité complète en tant qu'Etat indépendant et souverain. Cette attitude est de bon augure pour l'avenir de Bahreïn et de toute la région.

56. L'effervescence et l'agitation qui souvent accompagnent les événements en de nombreuses parties de notre monde où tout va si vite ne semblent pas assez souvent permettre que l'on recoure à temps aux moyens d'accommodement pacifiques. Au sein de ce Conseil nous avons peut-être plus que quiconque raison de déplorer ce fait navrant, et cela nous oblige à nous assurer que lorsqu'on a recours à ces moyens, le Conseil ne soit pas pris au dépourvu. Notre décision d'aujourd'hui est digne de cette obligation. Elle répond aux espérances tant du peuple de Bahreïn que des habitants de toute la région du golfe. Dans un sens plus ample, cette décision ne peut que rehausser l'image des Nations Unies en tant que force pour la paix, relevant ainsi l'espoir des nations de voir résoudre pacifiquement d'autres différends qui continuent d'affliger notre monde.

57. M. DE PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de féliciter vos deux prédécesseurs, l'ambassadeur Vallejo Arbelaez de Colombie et l'ambassadeur Jakobson de Finlande, pour la façon admirable dont ils ont assuré la présidence de cet important organe des Nations Unies. Je voudrais également adresser un salut très cordial à votre prédécesseur, l'ambassadeur Bérard.

² Cité en anglais par l'orateur; voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Première Commission, 1653ème séance*, par. 29.

58. A vous, Monsieur le Président, je dirai que nous vous connaissons depuis bien des années. Nous nous sommes rencontrés dans les commissions de cette Organisation. Vous savez l'amitié qui a uni nos pays tout au long de l'histoire. Il serait vain de faire aujourd'hui l'éloge des excellentes et cordiales relations qui existent entre nos deux pays. Personnellement et en tant que représentant de mon pays, je me félicite de vous voir assumer la présidence de cet important organe. Dans l'accomplissement de vos fonctions, vous pouvez compter sur la coopération de ma délégation.

59. Le Secrétaire général, faisant droit à la demande que lui ont adressée les gouvernements de l'Iran et du Royaume-Uni, a présenté à notre conseil un rapport sur la question de Bahreïn aux fins d'examen et d'approbation.

60. Dans une note figurant au document S/9726, le Secrétaire général a fait savoir au Conseil de sécurité que pour donner suite à la demande de ces deux gouvernements, il avait accepté de faire usage de ses bons offices dans une question intéressant la situation juridique de Bahreïn.

61. La situation de Bahreïn est différente selon que l'on s'en tient à l'avis du Gouvernement de l'Iran ou à celui du Gouvernement du Royaume-Uni. De l'avis du premier [voir S/9772 et Corr.1, par. 11], Bahreïn fait partie de l'Iran et seule la protection de ces îles que la Grande-Bretagne s'est attribuée pendant plus d'un siècle a empêché l'Iran d'y exercer ses droits légitimes". Pour sa part, le Royaume-Uni [ibid., par. 12] affirme que "Bahreïn est un Etat arabe souverain qui a établi avec le Royaume-Uni des relations spéciales reposant sur des traités". Malgré ces divergences de vues, il existe un fait, à savoir que Bahreïn est soumis à la protection *de facto* de la Grande-Bretagne. En conséquence, la situation du Royaume-Uni à l'égard de Bahreïn n'est pas celle de puissance administrante mais bien plutôt celle de puissance protectrice. Nous ne sommes pas en présence d'un cas de décolonisation, puisque Bahreïn n'est pas un territoire non autonome. Nous sommes bien plutôt devant un problème que pose la fin de rapports de protection sans préjudice des droits que pourraient affirmer les parties.

62. L'Assemblée générale qui, en de nombreuses occasions, lors de l'examen de la situation des territoires qu'il faut décoloniser, s'est prononcée en faveur du principe de l'autodétermination ou en faveur de l'intégrité territoriale, ne s'est pas prononcée sur Bahreïn et ne l'a pas fait parce que Bahreïn n'a jamais été qualifié de territoire auquel devrait s'appliquer le Chapitre XI de la Charte. Telle est la raison pour laquelle Bahreïn n'a jamais fait l'objet de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale; telle est la raison également pour laquelle ni le Comité des Vingt-Quatre, organe subsidiaire de l'Assemblée générale, ni la Quatrième Commission, ni l'Assemblée générale n'ont étudié la question.

63. En dépit de la divergence de vues entre les Gouvernements du Royaume-Uni et de l'Iran à l'égard

de Bahreïn, ces deux gouvernements ont, d'un commun accord, demandé au Secrétaire général d'offrir ses bons offices afin que par une étude qu'il mènerait à bien, on puisse examiner ce que pourrait être l'avenir de ce territoire. L'opinion du Secrétaire général a été acceptée en principe par les deux gouvernements précités, à condition que ses conclusions reçoivent l'approbation du Conseil de sécurité.

64. Le fait que le Secrétaire général ait pu trouver une formule qui soit acceptable pour les Gouvernements de l'Iran et de la Grande-Bretagne est une source de satisfaction puisque cela a empêché sans aucun doute que ne surgisse un conflit entre ces deux gouvernements et a également empêché que ne se présente une situation de tension du fait de divergences de vues à l'égard de cette question. Que le Secrétaire général intervienne pour trouver des solutions aux problèmes surgissant entre Etats nous paraît acceptable puisque cela signifie l'exercice de bons offices de la part d'une personne éminemment qualifiée.

65. Notre Conseil s'est trouvé devant la situation suivante : s'il n'adoptait pas ce rapport, un conflit en voie de solution ne disparaissait pas puisqu'on nous a dit que le Royaume-Uni et l'Iran exigeaient que le Conseil donne son approbation aux conclusions qui se trouvent dans le rapport du représentant personnel du Secrétaire général.

66. De l'avis de ma délégation, nous aurions dû nous borner, en ce Conseil, à prendre acte de ces conclusions. Toutefois, si toutes les parties intéressées sont d'accord et n'ont pas de réserves à l'égard des conclusions du Secrétaire général, ma délégation n'a pas non plus la moindre objection à présenter. Nous souhaitons cependant, étant donné le caractère particulier de ce cas, que notre vote soit interprété à la lumière des observations que je viens de faire.

67. M. ROMÁN (Nicaragua) [interprétation de l'espagnol] : La délégation du Nicaragua se fait un plaisir de se joindre à ceux qui ont déjà parlé pour remercier les présidents sortants, l'ambassadeur Vallejo Arbeláez de Colombie et l'ambassadeur Jakobson de Finlande, pour la façon fort efficace dont ils ont assuré leurs fonctions. Nous voudrions également féliciter l'ambassadeur Kosciuszko-Morizet, notre président actuel. Son expérience et sa compétence nous donnent l'assurance d'un travail admirable et sa présidence rehaussera encore, si la chose est possible, le prestige de son pays auquel le nôtre est uni par sa latinité. Le Nicaragua a une dette envers la France pour l'apport spirituel, culturel et matériel qu'elle lui a toujours offert et qui lui assure toute notre reconnaissance.

68. Pour ce qui est de la résolution, nous l'approuvons sur instruction de notre gouvernement qui souhaite le plus grand succès au peuple de Bahreïn, en tant que pays indépendant, et nous serons heureux, en temps voulu, de souhaiter la bienvenue à ce pays au sein de cette organisation.

69. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe] : Monsieur le Président,

permettez-moi, au nom de la délégation soviétique, de vous adresser mes sincères félicitations au moment où vous accédez au poste élevé de Président du Conseil de sécurité et de saluer en vous le nouveau représentant de la France.

70. Je saisis en outre cette occasion pour vous prier de bien vouloir transmettre nos salutations chaleureuses et nos meilleurs vœux à votre prédécesseur, M. Bérard, avec qui nous avons eu tant de plaisir à collaborer au Conseil de sécurité et lors des consultations sur la question du Moyen-Orient. Malheureusement, ces consultations n'ont pas donné beaucoup de résultats avant son départ mais nous exprimons l'espoir que de concert avec vous il nous sera possible de progresser dans ce domaine aussi.

71. Le plaisir m'a été donné de faire votre connaissance il y a bien longtemps, dans les années 50, aux heures les plus froides de la guerre froide. Vous m'avez alors présenté à votre Président et je vous ai fait rencontrer notre ministre des affaires étrangères. Les conversations ont été fort intéressantes, utiles et marquées de la plus grande compréhension. Depuis cette époque, les rapports entre nos pays se sont considérablement améliorés et il m'est aujourd'hui très agréable d'accueillir en vous le représentant d'une puissance européenne avec laquelle nous développons dans les domaines économique, culturel et politique, de bonnes relations fondées sur la coopération et la compréhension mutuelle. En même temps, je forme le vœu que vos activités en tant que représentant de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies et de Président du Conseil de sécurité soient couronnées de succès.

72. J'aimerais également féliciter, au nom de la délégation soviétique, notre collègue commun qui vous a précédé à la présidence, l'ambassadeur d'un pays ami, la Finlande. Il a fait preuve de dynamisme, d'énergie, d'une connaissance et d'une compréhension profondes des problèmes internationaux et, même si le Conseil de sécurité ne s'est pas réuni officiellement pendant sa présidence, nous étions constamment maintenus en état de disponibilité, et nous sommes parvenus à certains résultats.

73. Abordant maintenant le fond de la question examinée, j'aimerais faire les observations suivantes. Le Conseil de sécurité examine la question de Bahreïn en relation avec la note présentée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies [S/9772 et Corr.1]. S'agissant de la procédure suivie en ce qui concerne l'action entreprise par le Secrétaire général à propos du problème de Bahreïn, l'on sait que la position de l'Union soviétique a été exposée en détail dans la lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'URSS auprès de l'ONU [S/9737]. L'Union soviétique maintient le point de vue exposé dans ce document.

74. La question se ramène à ceci : le peuple de Bahreïn s'efforce d'accéder à l'indépendance totale et à la souveraineté et de faire de Bahreïn un Etat capable

de régler seul, sans ingérence ni pression étrangères, ses rapports avec les autres Etats et peuples. Ce désir légitime, parfaitement compréhensible et fondé du point de vue historique est indiqué dans la principale conclusion du rapport examiné.

75. L'Union soviétique exige avec constance et fermeté le respect des principes d'autodétermination, de liberté et d'indépendance nationale des pays et des peuples qui se trouvaient ou se trouvent encore sous la domination coloniale ou semi-coloniale de l'impérialisme.

76. Au début du XX^{ème} siècle, alors que l'impérialisme régnait encore sur le monde entier, le grand fondateur de l'Etat soviétique, Vladimir Ilitch Lénine — dont tous les hommes progressistes ont fêté le 22 avril de cette année le centenaire — a expliqué et démontré de façon scientifique que la destruction du système colonial était certaine et a été pour les patriotes et les révolutionnaires des pays coloniaux et dépendants ou, comme on disait alors, les pays de l'Orient, une source d'inspiration dans leur lutte de libération patriotique contre l'asservisseur étranger.

77. Après la victoire de la grande Révolution socialiste d'octobre dans notre pays, Lénine a dit : "Si la guerre révolutionnaire que mènent les peuples opprimés réussit réellement à éveiller les millions d'hommes qui travaillent et qui sont exploités, elle recèle de telles possibilités, de tels miracles que la libération des peuples de l'Orient paraît maintenant tout à fait réalisable."

78. Les peuples de l'Union soviétique, élevés selon les idées léninistes d'égalité et de fraternité entre les peuples, considèrent avec beaucoup de compréhension et une profonde sympathie les aspirations et les désirs de la population de Bahreïn qui cherche à affirmer son identité nationale et à devenir pleinement indépendant et souverain. Conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, le peuple de Bahreïn a le droit légitime et inaliénable de jouir de l'indépendance et de la souveraineté entière de son pays et de se dégager définitivement de traités que lui a imposés, au début du XIX^{ème} siècle, l'Empire britannique afin de limiter ses droits souverains. Les déclarations très nettes de la population de Bahreïn qui veut être pleinement indépendante et souveraine prouvent de façon éclatante que les temps sont à jamais révolus où les puissances coloniales, sous divers prétextes et par divers moyens, s'assuraient par la force des droits et des privilèges spéciaux dans un grand nombre de pays d'Asie, d'Afrique, de l'Orient arabe et d'autres régions du monde au détriment des intérêts vitaux des peuples de ces pays.

79. Assurément, l'aspiration légitime du peuple de Bahreïn à la libération nationale s'inscrit, à la fois comme conséquence directe et comme partie intégrante, dans le grand processus historique des mouvements et des guerres de libération nationale, amorcé par la grande révolution socialiste d'Octobre en Russie et qui poursuit sa marche victorieuse à un rythme éton-

namment accéléré depuis la deuxième guerre mondiale et la défaite des forces fascistes et agressives qui menaçaient d'asservir pour des millénaires la population du monde entier. En l'espace d'une génération, nous avons vu se réaliser les paroles de V. I. Lénine qui avait prévu, par des méthodes scientifiques, l'éveil révolutionnaire des peuples de l'Orient et la destruction certaine du colonialisme. Le socialisme mondial est né, les empires coloniaux se sont effondrés, la lutte des peuples contre l'impérialisme et le colonialisme est réellement devenue universelle par sa nature et par ses proportions. Il est devenu évident qu'en tant que système politique et socio-économique, l'impérialisme n'a pas, ne peut pas avoir d'avenir. Plus personne ne doute que ce système d'asservissement et d'oppression odieux à tous les peuples soit voué par l'histoire à une destruction certaine. Des ruines des empires coloniaux sont nés plus de 70 Etats indépendants et souverains. Ce grand processus historique de l'éveil révolutionnaire des peuples trouve son expression concrète dans la composition de l'Organisation des Nations Unies. Des 126 Etats Membres, plus de la moitié sont d'anciennes colonies ou semi-colonies devenues maintenant des Etats indépendants et souverains.

80. Les revendications du peuple de Bahreïn sont aussi une preuve visible du succès du combat juste et courageux que mènent les peuples de l'Orient arabe pour jouir de leur liberté nationale et de leur dignité humaine et assurer leur indépendance, en dépit de la politique et des manœuvres de l'impérialisme et de ses agents au Moyen-Orient et ailleurs, qui s'efforcent par tous les moyens, y compris l'agression et l'intervention armées, d'arrêter l'horloge de l'histoire, de maintenir les peuples sous la domination de l'impérialisme, de leur imposer le joug du néo-colonialisme et de continuer à exploiter et à piller les richesses appartenant à ces peuples.

81. Tout en cédant à la pression des combats de libération nationale des peuples, les puissances impérialistes et leurs monopoles s'efforcent de manœuvrer pour conserver leurs positions aussi longtemps que possible et continuer à exploiter les richesses des peuples de l'Orient arabe afin d'assurer des surprofits aux monopoles. A cet égard, le Conseil de sécurité ne saurait manquer de faire porter son attention sur les plans bien connus des monopoles impérialistes pour perpétuer leurs privilèges et leur présence dans la région du golfe Persique après que le Royaume-Uni eut annoncé qu'il se retirerait de la région située "à l'est de Suez". On connaît également les plans des monopoles américains pour activer leur expansion dans la région de l'Orient arabe. Ce n'est un secret pour personne que par ces manœuvres politiques ils veulent uniquement changer d'étiquette, comme on dit, afin de préserver leur position stratégique et de rester, comme autrefois, les maîtres des richesses appartenant aux peuples arabes. C'est pourquoi lorsque des questions comme celle de Bahreïn sont examinées à l'Organisation des Nations Unies, il est indispensable de lancer cet avertissement aux peuples : "Montrez-vous vigilants à l'égard des menées de l'impérialisme, du néo-colonialisme et de leurs agents."

82. L'Union soviétique appuie fermement les justes revendications du peuple de Bahreïn qui veut être pleinement indépendant et souverain. Pour que ces revendications soient satisfaites sans retard ni délai, le Conseil de sécurité a soutenu clairement et fermement les aspirations du peuple de Bahreïn qui souhaite, comme il est dit dans les conclusions du rapport examiné, devenir "un Etat pleinement indépendant et souverain, libre de décider lui-même de ses relations avec les autres Etats" [S/9772, par. 57]. Dans sa résolution, le Conseil de sécurité a confirmé cette attitude indiscutable et conforme à l'esprit de notre temps.

83. La solution à cette question ne peut pas être une simple renonciation à certains droits et prétentions. Elle doit aussi marquer la fin de la dépendance de Bahreïn à l'égard de tous les traités qui limitent les droits souverains du pays et de la population.

84. C'est avec ces considérations présentes à l'esprit que la délégation soviétique a défini sa position à l'égard de la résolution adoptée par le Conseil sur la question examinée.

85. Enfin, la délégation soviétique adresse au peuple de Bahreïn ses meilleurs vœux pour l'avenir et le développement de Bahreïn en tant qu'Etat pleinement indépendant et souverain.

86. M. MORALES SUÁREZ (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais tout d'abord, au nom de l'ambassadeur Vallejo Arbelaez, dire nos remerciements pour les paroles aimables prononcées à l'égard du Président du Conseil de sécurité pour le mois de mars.

87. Monsieur le Président, ma délégation accueille votre venue à la présidence du Conseil de sécurité avec un plaisir tout particulier, non seulement en raison de votre grande expérience et de votre compétence, mais aussi en raison des liens d'amitié qui unissent nos deux pays — liens qui reposent notamment sur l'influence très nette que la pensée française a exercée sur la structure des institutions juridiques de bon nombre de pays du nouveau monde.

88. Votre prédécesseur à ces hautes fonctions, l'ambassadeur Jakobson, de Finlande, a fait preuve d'une grande compétence en dirigeant les travaux du Conseil qui, de bien des façons, a été actif en dépit du fait qu'il n'y a pas eu de réunion officielle pendant le mois de sa présidence. Ma délégation est heureuse de rendre hommage à la façon dont le Président sortant s'est acquitté de sa tâche.

89. Ma délégation, sans vouloir procéder à une analyse des aspects juridiques de la question dont le Conseil était saisi, souhaite faire ressortir, la chose est essentielle, que la solution obtenue tient compte des intérêts de la justice et du droit à la libre détermination des peuples et représente une volonté constructive et cordiale des parties intéressées. Telle est la raison pour laquelle ma délégation a voté en faveur du projet de résolution.

90. M. NICOL (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation de la Sierra Leone voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, au moment où vous accédez à la présidence du Conseil et vous souhaiter la bienvenue alors que vous revenez aux Nations Unies. Votre pays a des réalisations remarquables à son actif en matière de décolonisation au cours de la dernière décennie et votre éloquent prédécesseur, M. Bérard — que nous saluons —, a fait à cet égard une contribution importante. Vous-même, Monsieur le Président, avez également joué un rôle actif et louable dans ce processus.

91. Monsieur le Président, vous portez un nom et vous avez des ancêtres qui sont associés, de manière indissoluble, à la liberté de nombreux pays. Nous vous souhaitons une ère très active et très fructueuse en tant que Président du Conseil et en tant que représentant permanent de votre pays.

92. Le mois dernier, malgré l'absence de réunion officielle, nous avons tous pu constater le travail très sage et très intensif auquel s'est livré le représentant de la Finlande en sa qualité de Président du Conseil de sécurité. Nous l'en félicitons vivement.

93. Nous voudrions rappeler aussi, en l'en félicitant, les qualités dont a fait preuve le représentant de la Colombie alors qu'il était Président du Conseil pendant le mois de mars, qui fut un mois difficile. Les résultats alors acquis continuent d'être étudiés. Nous le remercions de son travail.

94. La délégation de la Sierra Leone a suivi avec un intérêt considérable les interventions des représentants de l'Iran et du Royaume-Uni. Nous avons noté la grande compréhension iranienne et la modération britannique telles qu'elles ont été exposées par ces représentants. Ma délégation note également l'intention des Gouvernements de l'Iran et du Royaume-Uni de s'incliner devant les conclusions du Secrétaire général, entérinées par le Conseil.

95. Ma délégation félicite le Secrétaire général des efforts qu'il a déployés pour amener les parties intéressées à travailler ensemble en vue de la paix et de la tranquillité dans la région.

96. Ma délégation est satisfaite du caractère approfondi des conclusions du représentant spécial du Secrétaire général et nous sommes heureux qu'il soit parmi nous en ce jour favorable. Ses conclusions — l'unanimité virtuelle des citoyens de Bahreïn à souhaiter un Etat souverain et pleinement indépendant — telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil il y a quelques minutes contribueront à promouvoir la paix et l'harmonie dans cette région.

97. Enfin — et c'est là notre tâche la plus importante — nous voudrions féliciter la population de Bahreïn de son accession à l'indépendance. A cette occasion, nous voudrions également formuler nos vœux les meilleurs pour son développement, tout particulièrement pour sa promesse d'harmonie raciale, et pour le progrès

de sa jeunesse. Les ressources minérales de Bahreïn et des pays voisins sont considérables si on les compare à leur population et à celles de beaucoup d'autres pays. Une grande richesse a une grande portée si elle est utilisée avec conscience à de nobles fins. Si elle est placée dans l'éducation et la formation d'un grand nombre de citoyens de Bahreïn, les résultats seront aussi durables et peut-être plus précieux que tous les bijoux d'Arabie.

98. M. KUZAGA (Pologne) : La présente séance du Conseil de sécurité me donne l'occasion, Monsieur le Président, de vous souhaiter la bienvenue comme représentant de la France et de vous féliciter en tant que Président du Conseil. Je le fais avec le plus grand plaisir, inspiré par la traditionnelle amitié polono-française, qui vient de trouver une nouvelle confirmation dans la visite de notre Ministre des affaires étrangères à Paris, par la conscience du rôle important que la France joue sur l'arène internationale, par la connaissance que nous avons tous de vos éminents talents diplomatiques, ainsi que par l'attachement à la cause de l'ONU et de l'entente internationale que vous avez bien voulu, confidentiellement, nous confirmer.

99. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les Présidents du Conseil pour les mois de mars et d'avril, M. Vallejo Arbeláez, de Colombie, et M. Jakobson, de Finlande, pour l'activité qu'ils ont déployée et la maîtrise qu'ils ont démontrée dans leurs fonctions de président — que ce soit en ce conseil ou au cours de nombreuses consultations qui ont eu lieu en dehors du Conseil.

100. Permettez-moi encore de m'associer aux sentiments d'amitié et de respect exprimés déjà par de si nombreux représentants en ce Conseil envers votre distingué prédécesseur, l'ambassadeur Bérard.

101. Nous avons à notre ordre du jour la question de Bahreïn. La délégation polonaise a pris connaissance avec intérêt de la note du Secrétaire général ainsi que du rapport de son représentant personnel concernant la question de Bahreïn [*S/9772 et Corr.1*]. Nous avons aussi écouté avec attention les importantes interventions faites au cours de ce débat. Le rapport du représentant personnel du Secrétaire général confirme à notre avis les sentiments de longue date du peuple de Bahreïn concernant son indépendance et sa pleine liberté. Il démontre la force et l'unanimité de ces sentiments. Qu'il me soit permis de rappeler une fois encore le paragraphe 42 du rapport, qui indique que "... les Bahreïnites ... ont été pratiquement unanimes pour vouloir un Etat souverain pleinement indépendant. La grande majorité a ajouté que ce devrait être un Etat arabe."

102. Le processus historique de la libération des peuples du colonialisme, de l'obtention par eux du droit à pleinement disposer d'eux-mêmes, dont nous avons observé et continuons d'observer la marche, ne pouvait pas ne pas englober la péninsule arabe. Depuis des dizaines d'années l'impérialisme s'est attaché à consolider dans cette région sa position par tous les moyens

possibles, à partir de la domination directe jusqu'au soi-disant traité de protectorat. Indépendamment des formes employées, le but de cette domination a toujours été l'exploitation économique, l'utilisation des territoires de la région dans des buts militaires et stratégiques et, en conséquence, l'opposition aux aspirations des peuples de cette région à la liberté et à l'indépendance.

103. La lutte difficile mais victorieuse des peuples arabes pour leur indépendance, leur détermination d'assurer la défense et la consolidation de cette indépendance ne pouvaient rester sans influence sur cette partie du monde arabe. Le peuple du Yémen du Sud a gagné son indépendance après une lutte longue et difficile. Depuis des années, le peuple de l'Oman mène une lutte active pour sa liberté.

104. Un nouvel élément intervient aujourd'hui en ce qui concerne la situation dans une région si longtemps soumise aux intérêts de l'impérialisme, si longtemps soumise aux effets de la devise classique "*Divide et impera*", une région qui ne veut plus être l'objet de cette politique mais entend disposer pleinement de soi-même, non pas comme résultat d'un acte de prétendu altruisme, mais comme résultat des droits qui sont les siens depuis toujours. La liquidation de la domination et du contrôle impérialistes dans cette région ne peut être garantie que par la réalisation des tendances à la liberté et à l'indépendance des peuples des territoires jusqu'ici dépendants, que par la coopération des peuples de cette région, fondée sur ces principes. De telles relations servent également la cause de la paix et de la sécurité internationales.

105. Cette position de principe que nous prenons détermine notre attitude envers le problème de Bahreïn. Nous appuyons les aspirations, l'attitude du peuple de Bahreïn en vue de "la reconnaissance de son identité dans un Etat pleinement indépendant et souverain, libre de décider lui-même de ses relations avec les autres Etats" [*ibid.*, par. 57], conclusions qui sont mises en évidence dans le rapport du représentant personnel du Secrétaire général.

106. Nous nous prononçons en faveur de la réalisation la plus rapide de ces aspirations du peuple de Bahreïn, à qui nous tenons à exprimer nos plus sincères et plus cordiaux souhaits. Nous exprimons l'espoir qu'elle constituera un pas en avant important sur le chemin de la liberté, du progrès et de la coopération pacifique entre les peuples de cette région, dans une atmosphère totalement libérée des influences néfastes des intérêts colonialistes et, par conséquent, dans une atmosphère favorable à la sécurité et à la paix internationales.

107. M. MWAANGA (Zambie) [*interprétation de l'anglais*] : Je me joins aux représentants qui m'ont précédé pour vous adresser un hommage très mérité, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Comme c'est également la première fois que nous avons le plaisir de siéger à vos côtés à cette table,

en votre qualité d'ambassadeur de France, je vous souhaite une très cordiale bienvenue. Puis-je me permettre de vous offrir ma coopération et celle de ma délégation dans l'exercice de votre tâche difficile ?

108. Nous regrettons vivement de n'avoir pu profiter de votre grande expérience lorsque vous représentiez votre pays au Conseil de tutelle, car nous étions alors représentés par notre ami et collègue lord Caradon lui-même. Mais nous sommes heureux toutefois de pouvoir profiter cette fois de cette expérience.

109. Je tiens aussi à rendre un sincère hommage aux représentants de la Colombie et de la Finlande pour l'excellente façon dont ils ont dirigé les travaux du Conseil en mars et en avril respectivement.

110. Nous avons voté en faveur de la résolution pour des raisons très simples.

111. Premièrement, sur la base des renseignements dont nous disposons — et, contrairement à la plupart des délégations, nos sources sont plutôt limitées — le rapport du représentant du Secrétaire général, M. Winspeare Guicciardi, reflète bien les vues de la population de Bahreïn.

112. Deuxièmement, il semble certain que, dans les circonstances actuelles, le Secrétaire général ait agi de manière honorable en répondant si vite aux demandes des Gouvernements du Royaume-Uni et de l'Iran d'utiliser ses bons offices pour trouver une solution au problème afin de créer une atmosphère de tranquillité, d'amitié et de stabilité.

113. Troisièmement, et c'est peut-être le plus important, le rapport de M. Winspeare Guicciardi reflète, à notre avis, le désir du peuple de Bahreïn de devenir un Etat indépendant et souverain. Nous avons toujours appuyé le droit de tous les peuples à décider de leur avenir, et c'est dans cet esprit que nous avons appuyé la résolution qui vient d'être adoptée. En outre, c'est dans ce même esprit que nous continuerons d'appuyer tous les autres peuples qui luttent pour décider de leur avenir.

114. Nous attendons le jour où le Conseil de sécurité pourra se soustraire à la menace du veto, qui est constamment suspendue sur nos têtes, ce qui permettrait aux peuples de Rhodésie, de Namibie, d'Afrique du Sud, d'Angola, du Mozambique, de Guinée (Bissau) et de tous les territoires non indépendants de décider de leur avenir.

115. Enfin, permettez-moi de déclarer, pour le compte rendu, combien nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, U Thant, et à son représentant, M. Winspeare Guicciardi, d'avoir élaboré le rapport que nous venons d'appuyer et qui, nous l'espérons, permettra l'établissement de relations plus pacifiques entre les pays directement intéressés.

116. Ma déclaration ne serait pas complète si je ne rendais hommage aux gouvernements directement

intéressés à ce problème délicat pour l'esprit de conciliation et d'accommodement dont ils nous ont donné l'ample témoignage tout au long de l'examen de ce problème.

117. M. KHATRI (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous saluer en tant que nouveau représentant de votre pays au Conseil de sécurité et de vous adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation tandis que vous assumez la présidence du Conseil pour ce mois. Nous saluons en vous un homme de vaste culture et de distinction diplomatique ainsi que le représentant d'une grande puissance profondément dévouée à l'idéal de la paix mondiale et qui est dotée de nobles traditions culturelles et démocratiques. Mon pays jouit des relations les plus cordiales et les plus amicales avec le vôtre. C'est véritablement un grand plaisir pour moi que de vous promettre ma coopération entière.

118. Je tiens également à exprimer notre profonde reconnaissance à l'ambassadeur Vallejo Arbelaez, de Colombie, et à l'ambassadeur Max Jakobson, de Finlande, pour la manière dont ils se sont acquittés de leurs responsabilités en tant que présidents du Conseil pour les mois de mars et avril respectivement.

119. Je voudrais également prier la délégation française de bien vouloir transmettre toute notre estime à l'ambassadeur Bérard.

120. Pour ce qui est de la question soumise à notre examen, je voudrais dire d'emblée que ma délégation a donné tout son appui à la résolution qui vient d'être adoptée. Cela dit, il convient que j'exprime, au nom du Gouvernement de Sa Majesté, notre satisfaction la plus profonde au Gouvernement impérial de l'Iran et au Gouvernement de Sa Majesté Britannique pour l'intelligence diplomatique dont ils ont fait preuve dans leur recherche d'une solution pacifique du différend relatif à Bahreïn. En soumettant la question aux bons offices du Secrétaire général et en acceptant par avance les résultats qui en découleraient sous réserve de l'approbation du Conseil de sécurité, l'Iran et le Royaume-Uni ont montré qu'ils croyaient profondément au principe du règlement pacifique des différends, dans le véritable esprit de la Charte des Nations Unies. Le Secrétaire général a rendu le plus grand hommage à l'Iran et au Royaume-Uni. Ma délégation se joint à lui en ce tribut.

121. En acceptant d'emblée d'exercer ses bons offices, comme l'en priaient les Gouvernements de l'Iran et du Royaume-Uni, le Secrétaire général a agi dans la meilleure tradition des Nations Unies. Le bureau du Secrétaire général devrait toujours demeurer un moyen fort utile de prévenir ou de réduire la tension. Le Secrétaire général U Thant mérite nos éloges les plus vifs à cet égard. Nous espérons non seulement que le bureau du Secrétaire général, en tant qu'instrument du règlement pacifique des différends, sera encore renforcé, mais aussi que les Etats Membres de l'Organisation y auront de plus en plus souvent

recours afin de régler leurs différends de façon pacifique.

122. Comme représentant personnel de la mission des bons offices du Secrétaire général à Bahreïn, M. Win-sppeare Guicciardi s'est acquitté de sa responsabilité avec diligence, objectivité et sagesse. Les conclusions de la mission de bons offices sont claires et sans équivoque. Elles indiquent que l'immense majorité de la population de Bahreïn souhaite que l'identité de celle-ci soit reconnue dans un Etat pleinement indépendant et souverain, libre de décider de ses propres relations avec les autres Etats. Le Népal respecte la volonté du peuple de Bahreïn et nous lui souhaitons paix, prospérité et bonheur.

123. Le PRESIDENT : En tant que Président du Conseil de sécurité, je donne maintenant la parole au représentant de la Chine.

124. M. CHANG (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord associer ma délégation aux paroles de bienvenue et aux félicitations qui vous ont été adressées par les orateurs précédents au moment où vous assumez la présidence du Conseil de sécurité. Je désire également dire combien nous avons été sensibles aux services rendus par vos deux prédécesseurs à la présidence, les représentants de la Colombie et de la Finlande, qui ont présidé aux travaux du Conseil durant les mois de mars et d'avril.

125. Ma délégation a voté en faveur de la résolution. A notre sens, les conclusions du représentant personnel du Secrétaire général, qui reposent sur la volonté exprimée par la majorité écrasante du peuple de Bahreïn, méritent l'appui et l'approbation unanimes du Conseil de sécurité. Il y a lieu de se féliciter du fait que les Gouvernements de l'Iran et du Royaume-Uni — parties directement intéressées à ces conclusions — sont disposés à les accepter et à les considérer comme ayant force obligatoire. L'esprit de conciliation et de bonne volonté dont ils ont fait preuve devrait être un modèle pour tous.

126. L'obligation de favoriser le progrès des peuples coloniaux vers la libre détermination et l'autonomie a constitué l'un des principaux engagements des Nations Unies. Souhaitons que, par l'adoption de la présente résolution, le peuple de Bahreïn puisse sans retard avancer vers les objectifs qu'il s'est fixés, dans l'ordre et dans la paix. J'exprime au peuple de Bahreïn les meilleurs vœux de mon gouvernement et de mon peuple.

127. Ma délégation tient aussi à remercier le Secrétaire général pour les bons offices qu'il a bien voulu exercer, ainsi que son représentant personnel qui s'est acquitté de sa mission de la façon la plus admirable.

128. M. JAKOBSON (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, ainsi que nos autres collègues, qui ont pris déjà la parole, des paroles aimables

qui ont été dites au sujet de mon activité en tant que Président du Conseil au mois d'avril. Je tiens aussi à rappeler avec beaucoup de respect et d'admiration la façon dont l'Ambassadeur de Colombie a mené les affaires du Conseil au mois de mars.

129. Je voudrais saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour me joindre à l'accueil qui vous a été réservé en tant que représentant de la France au Conseil de sécurité et en tant que Président pour le mois de mai. Je le fais avec d'autant plus de plaisir qu'il existe une étroite affinité entre les vues de la France et de la Finlande sur les questions fondamentales. En Finlande, nous avons été grandement encouragés et soutenus par la politique de la France, politique qui vise à la réconciliation, à la coopération et à l'unité en Europe, et à un ordre mondial pacifique, fondé sur le respect de l'indépendance de toutes les nations. Au sein de ma délégation, nous serons heureux de travailler avec vous dans les mois qui viennent.

130. Je voudrais maintenant exposer la position de ma délégation sur la question dont le Conseil de sécurité est saisi et il me sera possible de le faire en très peu de mots.

131. Cette réunion du Conseil de sécurité est exceptionnelle car nous ne nous réunissons pas cette fois pour examiner une plainte ou un différend; nous ne répondons pas à des événements violents. Au lieu de cela, nous avons la tâche agréable et cependant fort importante d'approuver une solution pacifique négociée entre des parties qui ont utilisé les bons offices du Secrétaire général et de son représentant personnel. A notre avis, c'est un exemple encourageant du rôle constructif des Nations Unies, un rôle qui contribue à un processus de changement pacifique dans les relations internationales.

132. Je suis donc heureux de m'associer aux félicitations qui ont été adressées aux Gouvernements de l'Iran et du Royaume-Uni, ainsi qu'au Secrétaire général et à son représentant personnel pour leurs efforts communs en vue d'arriver à cet accord, éliminant ainsi une source de frictions et de dangers éventuels et permettant au peuple de Bahreïn d'accéder à l'indépendance de façon pacifique.

133. Le PRESIDENT : Je vous remercie. Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen du Sud.

134. M. ABDULLA (Yémen du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout, de vous remercier et de remercier les autres membres du Conseil de me donner l'occasion de participer aux délibérations du Conseil de sécurité sur la question à l'ordre du jour.

135. Ma délégation désire vous féliciter en tant que Président du Conseil pour ce mois. Nous sommes certains que vous conduirez les discussions du Conseil à une fin heureuse.

136. Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour examiner le rapport du représentant personnel de Se-

crétaire général [*voir S/9772 et Corr.1*] sur Bahreïn. Il n'est donc que logique que ma délégation dise une fois encore sa ferme conviction que Bahreïn, partie intégrante du golfe Arabique, a été, est et continuera d'être un pays arabe. Toutefois, nous sommes heureux d'apprendre que le Secrétaire général a réaffirmé notre conviction quant au caractère et à l'identité arabes de Bahreïn. En cette occasion, la République populaire du Yémen du Sud salue le grand peuple de Bahreïn.

137. Ma délégation est d'avis que, dans cette discussion, la question fondamentale est la juste lutte des peuples autochtones du golfe Arabique contre l'impérialisme et le néo-colonialisme. Nous avons à peine besoin de rappeler les immenses intérêts pétroliers et stratégiques des Etats capitalistes dans la région. Nous savons fort bien que les Etats capitalistes et leurs agents locaux continueront à tramer de nombreux plans en vue de protéger et de maintenir leur exploitation inhumaine des masses arabes du golfe. Par ailleurs, nous ne doutons pas que les forces progressistes de la région seront finalement victorieuses.

138. L'histoire récente nous a appris que les masses travailleuses sont capables, en dernière analyse, de se libérer de leurs chaînes. Les pauvres peuples du golfe Arabique ont décidé de prendre les armes contre le joug colonial britannique et le régime fantoche de Mascate et Oman. Cette révolution populaire, partie de Dhofar sous la conduite du Front populaire pour la libération du golfe Arabique occupé, a déjà porté de nombreux coups aux bases militaires britanniques d'Al Mesirah et de Salalah. Nous sommes convaincus que ce mouvement de libération, en serrant les rangs et en intensifiant ses activités révolutionnaires, battra l'ennemi et se joindra aux forces éprises de paix dans le monde.

139. Ma délégation estime que le moment est venu pour les Nations Unies d'appliquer les résolutions concernant la question de Mascate et Oman. En outre, nous pensons que l'intention annoncée par les Britanniques de se retirer du golfe serait incomplète si Mascate et Oman n'étaient pas inclus dans ce retrait.

140. En conclusion, ma délégation voudrait déclarer que la domination coloniale sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations dans le golfe Arabique est une par sa nature et, par conséquent, inséparable. Les Etats impérialistes et leurs sbires ne devraient pas oublier un fait essentiel, que tous leurs efforts pour saper la juste lutte des masses arabes dans le golfe sont voués à l'échec; ils ne pourront que retarder temporairement la victoire finale de la révolution populaire.

141. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant du Pakistan.

142. M. SHAHI (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation du Pakistan est reconnaissante à vous et aux autres membres du Conseil de sécurité de l'avoir autorisée à faire une déclaration sur le sujet en discussion. J'ai

demandé cette autorisation sur instruction de mon gouvernement à cause de trois éléments particuliers. Le premier vise les relations étroites du Pakistan avec le peuple de Bahreïn qui se trouve à proximité géographique du Pakistan. Le second est notre amitié pour notre voisin immédiat, l'Iran, amitié à laquelle nous attachons le plus grand prix. Chacun de ces éléments constituait une raison suffisante pour que nous demandions l'autorisation de participer à ce débat, sans droit de vote. Mais il y a également un troisième élément qui a une importance particulière pour nous : c'est le fait que les parties en cause aient décidé de recourir à des procédures de règlement pacifique pour mettre fin à une situation qui aurait pu mener à des tensions et à des conflits.

143. La méthode adoptée, c'est-à-dire la demande de bons offices adressée au Secrétaire général sur une base confidentielle en vue d'établir les faits, a permis l'envoi d'une mission qui a accompli sa tâche de façon si objective et si impartiale qu'elle s'est avérée à la fois appropriée et réussie. Le rapport du représentant personnel et l'engagement pris à l'avance par les Gouvernements de l'Iran et du Royaume-Uni d'accepter les résultats de son enquête ont permis au Conseil de sécurité d'entériner le règlement pacifique d'un problème international.

144. Mon gouvernement pense qu'une occasion semblable est malheureusement trop rare dans l'expérience internationale contemporaine. Nous avons vu aujourd'hui appliquer à une situation qui aurait pu conduire à l'amertume et à des frictions, un talent politique de la plus haute qualité. En acceptant de respecter les vœux de la population de Bahreïn de devenir un Etat souverain pleinement indépendant et en indiquant leur volonté d'abandonner une revendication ancienne sur leur territoire si cette revendication n'était pas confirmée par l'opinion librement exprimée du peuple, Sa Majesté Impériale le Shahinshah d'Iran et son gouvernement ont fait preuve d'un courage moral, d'une imagination et d'une sagesse qui sont grandement nécessaires dans des situations où le principe de la libre détermination des peuples est en cause.

145. Le Shahinshah a montré comment une noble fidélité aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies peut dissiper la tension et éliminer la discorde. Nous sommes certains que Sa Majesté impériale mérite l'hommage de la communauté internationale.

146. Nous voudrions également adresser nos félicitations au Gouvernement du Royaume-Uni pour la manière dont il a permis que cette affaire soit réglée dans l'esprit démocratique de la Charte et par le truchement des Nations Unies.

147. Le Pakistan, chacun le sait, a toujours défendu le principe selon lequel lorsqu'un accord demande que l'on sonde la volonté de la population, le processus se déroule de manière équitable et impartiale, en dehors de toute pression ou de menaces d'intimidation de quelque source que ce soit. Pourvu que l'on établisse cette volonté de façon impartiale sous l'égide des

Nations Unies, la manière exacte de procéder dépend, bien entendu, des conditions particulières à chaque cas. En l'occurrence, nous notons les déclarations suivantes dans le rapport du représentant personnel du Secrétaire général, chargé de la mission de bons offices à Bahreïn : premièrement, il a obtenu l'opinion d'un secteur très ample et représentatif de la population de Bahreïn. Il a en fait, nous dit-il, procédé à des consultations avec "toutes les associations et tous les groupes organisés à Bahreïn" [*ibid.*, par. 28]. Deuxièmement, il affirme avoir eu libre accès à toutes personnes qu'il souhaitait consulter ou qui souhaitaient le consulter et qu'il n'y a eu aucune intimidation, aucune ingérence dans ce libre accès.

148. Nous notons également que ni l'une ni l'autre des parties qui avaient demandé les bons offices du Secrétaire général, à savoir l'Iran et le Royaume-Uni, n'ont exercé d'autorité administrative directe sur Bahreïn. Si l'une ou l'autre l'avait fait, éviter la méthode de plébiscite pour consulter la volonté populaire aurait pu susciter une contestation de l'autre partie.

149. Dans le cas actuel, il ne fait point de doute que les conclusions auxquelles a abouti la mission de bons offices sont celles mêmes auxquelles aurait abouti un plébiscite. Puis-je donc, au nom de ma délégation, rendre hommage au Secrétaire général et à son représentant personnel, M. Winspeare Guicciardi. La façon dont le Secrétaire général a agi, nous semble-t-il, n'était contraire à aucun des principes de répartition de pouvoirs que contient la Charte des Nations Unies, et cette méthode était nettement de nature à faciliter un règlement pacifique conforme aux buts et principes de la Charte.

150. Le représentant personnel s'est acquitté de responsabilités délicates avec beaucoup de tact et de sagesse. Pour la conclusion harmonieuse de cette mission de bons offices, ce sont les Gouvernements de l'Iran et du Royaume-Uni — et j'ajoute les gouvernements des pays arabes voisins — qui méritent la reconnaissance des Nations Unies. Nous escomptons voir Bahreïn devenir une entité arabe pleinement souveraine, symbole de la venue d'une ère nouvelle de tranquillité dans une partie très délicate du Moyen-Orient.

151. Le PRESIDENT : Je voudrais d'abord vous dire, mes chers collègues, combien j'ai été sensible aux témoignages d'amitié qui ont été adressés à mon pays. Je crois que les relations bilatérales que la France entretient avec tous les pays ici représentés peuvent être infiniment précieuses pour trouver les solutions multilatérales des problèmes qui sont à l'échelle du monde.

152. Quant aux paroles trop élogieuses qui m'ont accueilli, en les écoutant, j'avais un peu l'impression non pas d'arriver mais de partir. Elles étaient peut-être un peu prématurées. Croyez toutefois que je m'efforcerai de ne pas décevoir votre confiance et que je travaillerai du mieux que je puis avec vous, avec vous tous, pour essayer de trouver les solutions à tous nos problèmes. Je vous remercie.

153. Je voudrais maintenant, en ma qualité de représentant de la FRANCE, faire connaître au Conseil le point de vue de mon gouvernement.
154. De quoi s'agissait-il ? D'un différend existant de longue date et dont la prolongation était de nature à entraîner des complications dans les relations internationales. Les deux Gouvernements de l'Iran et du Royaume-Uni, dont les vues divergeaient, se sont entendus sur la nécessité d'un règlement pacifique dans le cadre des Nations Unies — ce dont on ne saurait trop les féliciter — et ont demandé au Secrétaire général son intercession.
155. Nous en avons là le résultat, devant nos yeux, dans ce rapport et cette résolution. Disons tout de suite que cette action a été menée dans l'esprit même de la Charte des Nations Unies qui oblige les Etats Membres à rechercher un règlement pacifique de leurs différends et prévoit à cet effet (Art. 33, par. 1) tous moyens pacifiques de leur choix. C'est ce qui importe. La paix a été consolidée dans une région dont il n'est pas besoin de souligner combien elle est vulnérable.
156. Quant à la procédure même, il n'était bien entendu pas interdit de sortir des sentiers battus et de faire preuve d'imagination dès l'instant que le Conseil, dont certains et nous-mêmes d'ailleurs eussions souhaité qu'il fût associé plus tôt à cette initiative, a gardé le dernier mot dans l'examen et l'approbation des conclusions de l'enquête. Mais précisons qu'il s'agit là d'un cas d'espèce qui ne saurait d'aucune manière faire figure de précédent.
157. Nous exprimerons sur le fond de l'affaire des considérations semblables. Les conclusions du rapport qui nous est soumis sont raisonnables. L'enquête à laquelle M. Winspeare Guicciardi et ses collaborateurs ont procédé avec conscience paraît avoir touché tous les éléments représentatifs de la population, qui ont pu librement faire entendre leurs voix. Il reste que ce sondage d'opinion ne saurait revêtir la valeur juridique d'une consultation démocratique et qu'il n'est justifié en l'espèce qu'en raison de l'objectif à atteindre : il ne s'agissait pas de décider de l'avenir de Bahreïn, mais seulement de recueillir le sentiment général des populations en vue de faciliter le règlement du différend. Les conclusions du rapport restent parfaitement dans la ligne du mandat qui avait été déterminé d'un commun accord par les deux pays qui sont à l'origine de l'envoi de cette mission.
158. Dans ces conditions, nous nous félicitons de l'accord intervenu et nous avons apporté un vote positif à la résolution proposée.
159. J'ajouterai, en ma qualité de PRESIDENT, que les explications de vote sont terminées. Mais deux orateurs ont demandé d'user de leur droit de réponse. Je donne d'abord la parole au représentant de l'Iran.
160. M. VAKIL (Iran) : Il ne s'agit pas tellement d'user du droit de réponse que de donner quelques indications à mon collègue du Yémen du Sud.
161. Premièrement, tous les géographes et historiens arabes appellent golfe Persique le golfe où sont situés les îles de Bahreïn. Si le besoin s'en faisait sentir, il pourrait me demander les sources et je les lui indiquerai.
162. Deuxièmement, il a dit que les îles de Bahreïn étaient partie intégrante du golfe Persique. Je ne le nie pas. Elles y sont et tout le monde le sait.
163. Troisièmement, il a dit que la situation de Bahreïn a toujours été la même que celle d'aujourd'hui du point de vue du droit international. Je serai au regret de le renvoyer à une lettre que le cheik de Bahreïn a adressée à S. M. le Roi d'Iran le 12 avril 1960. Je me permettrai de citer une seule phrase de cette lettre. Je tiens le texte dans la langue arabe à sa disposition et je pourrai le lui remettre. Je donne lecture de la traduction en anglais d'une seule phrase qui est la suivante : "Il est presque aussi évident que le soleil que l'île de Bahreïn, depuis le temps des souverains précédents jusqu'à maintenant, a fait partie de l'empire de l'Etat exalté." On verra que, dans la traduction arabe, il s'agit du Royaume de l'Iran.
164. Le PRESIDENT : Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni, lord Caradon.
165. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai promis tout à l'heure de faire preuve de retenue et je n'ai que deux choses à dire de la manière la plus brève, à titre de réponse. Tout d'abord, je crois que personne ne sera surpris ici si je répète que le sultanat de Mascate et d'Oman est un Etat souverain et indépendant. Ensuite, on a fait quelques allusions au cours de ce débat — qui s'est maintenu à un niveau très élevé, je le dis très respectueusement — contre lesquelles je pourrais m'élever. Mais par souci d'harmonie, je les laisserai de côté en les considérant comme non pertinentes.
166. Bien qu'il se fasse tard, je me demande si vous auriez l'amabilité, si le Conseil le permet, de me laisser vous communiquer quelques vers que je voudrais dédier à Bahreïn :
- Réjouissez-vous, je le répète, réjouissez-vous.
 Nous parlons d'une seule voix
 La pièce est finie. Voyez les acteurs
 Qui viennent saluer.
 Félicitez d'abord le Shah; quelle joie
 De voir la magnanimité impériale.
 Félicitez ensuite U Thant qui jamais ne se lasse
 De mettre nos désirs en harmonie
 Remerciez le ciel que Bunche reste parmi nous
 Avec sa volonté dont rien ne vient à bout.
 Puis l'Italien mérite d'être applaudi
 De la justice romaine il fait sa cause.
 Ses conclusions lui ont valu une digne renommée
 (Nous sommes fiers qu'il ait un nom anglais).
 Pleins de reconnaissance, nous crions
 Vive le représentant spécial.
 Tous ces efforts n'ont pas été vains.
 Le peuple a fait connaître sa volonté

Il garde son indépendance.
Répétons donc tous :
Bonne chance et bonheur à Bahreïn.

167. Le **PRESIDENT** : Le représentant du Yémen du Sud désire faire quelques observations supplémentaires. Je lui donne la parole.

168. M. **ABDULLA** (Yémen du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais répondre au représentant de l'Iran. Dans son explication de vote, ou plutôt dans ses éclaircissements, il a jugé bon d'émettre un avis différent du mien quant au nom que porte le golfe. J'espère qu'il n'estimera pas nécessaire que les Nations Unies envoient une mission sur place afin de savoir comment les habitants de la région l'appellent.

169. Le **PRESIDENT** : Je crois que lord Caradon ne m'en voudra pas si, en conclusion, je monte moi aussi sur la scène, devant le rideau, pour saluer la foule. En tant que président du Conseil de sécurité, je me réjouis de l'heureuse solution intervenue. Pour limitée qu'elle soit, cette question de Bahreïn était délicate, difficile et il y a toujours un grand danger à laisser traîner et s'envenimer des querelles. Le dénouement de cette affaire est un succès pour les Nations Unies. Nos vœux les plus chaleureux et nos félicitations iront d'abord à la population de Bahreïn,

à ses dirigeants, à sa jeunesse. Nous leur souhaitons une prospérité à la mesure de leur sagesse et de leur clairvoyance.

170. On ne saurait trop souligner la part qui revient aux deux Etats Membres, l'Iran, qui a fait un gros effort de conciliation, et la Grande-Bretagne, l'un et l'autre agissant en Membres loyaux de l'Organisation, fidèles aux prescriptions de la Charte.

171. Le Secrétaire général s'est employé activement à faciliter un règlement. Qu'il veuille bien en être remercié et transmettre aussi nos remerciements à M. Win-sppeare Guicciardi et à son équipe.

172. Enfin, je voudrais témoigner de l'esprit de coopération et de compréhension de tous les membres du Conseil et, en particulier, de ceux qui ont été les porte-parole de groupes plus étendus. C'est grâce à eux qu'au cours des jours qui ont précédé cette séance, un accord a pu intervenir sur les termes d'une résolution unanimement approuvée. Puisse ce résultat, qui fait honneur à notre Conseil, être exemplaire et nous montrer la voie dans d'autres affaires qui menacent gravement la sécurité des nations et des peuples.

La séance est levée à 17 h 45.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
